FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	INHIBITOR ZP8503
Numéro de version	9.2
Date de révision	02/04/2019
Remplace la version du	le 19/02/2018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Inhibiteur de corrosion
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUEZ Water Technologies & Solutions Belgium BVBA
Toekomstlaan 54
Industriepark Wolfstee
2200 HERENTALS
Téléphone : +32 14 / 25 91 11
e-mail : emea.productregulatory.wts@suez.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence multilingue (24/7)

Europe, Moyen Orient, Afrique, Israël (Anglais et langues des pays européens):
+44(0)1235 239670
Moyen Orient et Afrique (langue arabe):
+44(0)1235 239671

Organisme consultatif officiel :
CENTRE ANTI-POISON
Bruynstraat 1
B-1120 BRUSSEL
+ 32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers physiques		
Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
Dangers pour la santé		
Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4	H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B	H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3 irritation des voies respiratoires	H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Acide chlorhydrique, Acide phosphorique, Chlorure de zinc, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Mélanges

Description chimique Solution acide de sel inorganique, de phosphonates et de polumère

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Acide phosphorique	5 - < 10	7664-38-2 231-633-2	01-2119485924-24	015-011-00-6	#
Classification :	Met. Corr. 1;H290, Acute Tox. 4;H302, Skin Corr. 1B;H314				B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0,0015 - < 0,06	55965-84-9 -	-	613-167-00-5	
Classification :	Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 2;H310, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400(M=10), Aquatic Chronic 1;H410(M=1)				B
Acide gluconique	5 - < 10	526-95-4 208-401-4	01-2119454394-36	-	
Classification :	Eye Irrit. 2;H319				
Chlorure de zinc	5 - < 10	7646-85-7 231-592-0	01-2119472431-44	030-003-00-2	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Skin Corr. 1B;H314, STOT SE 3;H335, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410				
Acide 2-phosphono- 1,2,4 butanetricarboxylique,	3 - < 5	37971-36-1 253-733-5	01-2119436643-39	-	
Classification :	Met. Corr. 1;H290, Eye Irrit. 2;H319				
Acide chlorhydrique	1 - < 3	7647-01-0 231-595-7	01-2119484862-27	017-002-01-X	#
Classification :	Met. Corr. 1;H290, Skin Corr. 1A;H314, STOT SE 3;H335				5,U

La classification des substances visées ci-dessus est mentionnée, y compris les codes des classes et catégories de danger, les mentions de danger qui leur sont assignées, selon leurs dangers physico-chimiques, pour la santé et pour l'environnement. Se référer à la section 16 qui reprend le texte intégral de chaque mention de danger utilisée dans cette FDS.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion
Rincer la bouche.
Ne pas donner à manger ni à boire.
NE PAS faire vomir.
Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Effets corrosifs.
Sensibilisation.
Irritation des voies respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée inconnue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e)(s).
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	dégagement de phosphines, oxydes de carbone, d'azote, de soufre et de phosphore en cas d'incendie acide chlorhydrique gazeux. L'exposition à haute température provoque une évaporation et la formation de concentrés inflammables et de vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	Masque respiratoire. (CEN : EN 137) Vêtements de protection (CEN : EN 469) Gants de protection (CEN : EN 659) Casque (CEN : EN 443)
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Empêcher les déversements accidentels et les eaux de lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou le milieu naturel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter des vêtements de protection, des gants et des lunettes de sécurité.
Pour les secouristes	Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Éloigner toute source d'inflammation. Absorber sur matériau inerte et éliminer conformément à la réglementation sur les déchets dangereux. Laver abondamment la zone avec de l'eau. . Répandre du sable ou des matériaux absorbants.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Se référer aussi à la section n°8 contrôle de l'exposition pour des informations complémentaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans un lieu frais et bien ventilé.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Reservé à un usage professionnel en milieu industriel.
Durée de vie en pot	275 jours

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	VLCT	15 mg/m3	
		10 ppm	
	VME	8 mg/m3	
		5 ppm	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	VLCT	2 mg/m3	
	VME	1 mg/m3	
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	VLCT	2 mg/m3	Fumée.
	VME	1 mg/m3	Fumée.

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	VLCT	15 mg/m3
		10 ppm
	VME	8 mg/m3
		5 ppm
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	VLCT	2 mg/m3
	VME	1 mg/m3

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Travailleurs

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Notes
Acide 2-phosphono- 1,2,4 butanetricarboxylique, (CAS 37971-36-1)			
À court terme, Systémiques, Cutanée	80 mg/kg	50	
Court terme, systémique, inhalation	158 mg/m3	13	
Long terme, systémique, cutanée	4,2 mg/kg	100	
Long terme, systémique, inhalation	15 mg/m3	25	
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)			
À court terme, Locaux, Inhalation	15 mg/m3		
À long terme, Locaux, Inhalation	8 mg/m3		
Acide gluconique (CAS 526-95-4)			
Long terme, systémique, cutanée	11,9 mg/kg	50	
Long terme, systémique, inhalation	59 mg/m3	13	
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)			
À court terme, Locaux, Inhalation	2 mg/m3		
À long terme, Locaux, Inhalation	1 mg/m3		Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, inhalation	10,7 mg/m3	50	Toxicité à dose répétée
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)			
Long terme, systémique, cutanée	8,3 mg/kg	1	
Long terme, systémique, inhalation	1 mg/m3	1	

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Notes
Acide 2-phosphono- 1,2,4 butanetricarboxylique, (CAS 37971-36-1)			
CNTP	50,4 mg/l	10	
Eau de mer	0,33 mg/l	100	
Eau douce	3,33 mg/l	10	
Empoisonnement secondaire	0,09 g/kg	90	
Rejets intermittents	10,42 mg/l	100	
Sédiments (eau douce)	1,47 mg/kg		
Sol	0,491 mg/kg	1000	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

CNTP	36 µg/L	
Eau de mer	36 µg/L	10
Eau douce	36 µg/L	10
Rejets intermittents	45 µg/L	10
Sol	36 µg/L	

Acide gluconique (CAS 526-95-4)

CNTP	6,498 mg/l	100
Eau de mer	0,01 mg/l	10000
Eau douce	0,1 mg/l	1000
Rejets intermittents	1 mg/l	100
Sédiments (eau de mer)	0,36 mg/kg	
Sédiments (eau douce)	0,36 mg/kg	
Sol	0,0135 mg/kg	

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)

CNTP	100 µg/L	1
Eau de mer	6,1 µg/L	1
Eau douce	20,6 µg/L	1
Sédiments (eau de mer)	56,5 mg/kg	1
Sédiments (eau douce)	117,8 mg/kg	1
Sol	35,6 mg/kg	1

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Avoir une ventilation suffisante pour maintenir les contaminants de l'air en dessous des limites d'exposition.
Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Lunettes résistantes aux éclaboussures de produits chimiques.
Ecran facial.
CEN : EN 166

Protection de la peau

- Protection des mains
Gantelets type gants néoprène (Protection contre des contacts accidentels de courts instants)
Gantelets type gants nitrile (Protection contre des contacts accidentels de courts instants)
CEN : EN 374-1/2/3/4; EN 420

- Autres
Blouse résistante aux produits chimiques.
L'emploi de bottes imperméables est recommandé.
CEN : EN ISO 13688; EN ISO 6530; EN ISO 6529; EN 14605

Protection respiratoire
En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec un filtre type : B2-P2
CEN : EN 140; EN 14387

Risques thermiques
Donnée inconnue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Eviter l'introduction dans les égouts publics ou l'environnement immédiat.
Ne pas vider dans les égouts, déposer ce produit et ses emballages dans un point de collecte de déchets spéciaux ou dangereux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Couleur
Jaune

État physique
Liquide

Odeur
Acide

Seuil olfactif
Donnée inconnue.

pH en solution aqueuse
1 (5% SOL.)

Point de fusion/point de congélation
< -18 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
100 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	< 1 (Éther = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	18 mm Hg
Pression de vapeur temp.	21 °C
Densité de vapeur	< 1 (Air = 1)
Densité relative	1,25
Température pour densité relative	21 °C
Solubilité	
Solubilité (dans l'eau)	100 en %
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	15 cps
Température pour la viscosité	21 °C
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
Point d'écoulement	< -18 °C
Durée de vie en pot	275 jours
COV	0 en % (Calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Sans objet.
10.4. Conditions à éviter	Conserver à l'écart de la chaleur.
10.5. Matières incompatibles	Eviter le contact avec des bases fortes. Eviter le contact avec des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	dégagement de phosphines, d'oxydes de carbone, d'azote, de soufre et de phosphore en cas d'incendie Acide chlorhydrique gazeux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit	Résultats d'essais
INHIBITOR ZP8503 (Mélange)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: > 5000 mg/kg (Calculé selon la formule d'additivité GHS)
	Aiguë Inhalation CL50 Rat: > 20 mg/l 4 heure (Calculé selon la formule d'additivité GHS)
	Aiguë Oral DL50 Rat: 1909 mg/kg (Calculé selon la formule d'additivité GHS)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

Composants	Résultats d'essais
Acide gluconique (526-95-4)	Aiguë Oral DL50 Rat: 7630 mg/kg
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: 90 mg/kg
	Aiguë Inhalation CL50 Rat: 0,33 mg/l 4 heure
	Aiguë Oral DL50 Rat: 67 mg/kg
Chlorure de zinc (7646-85-7)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: > 2000 mg/kg
	Aiguë Oral DL50 Rat: 350 mg/kg
Acide phosphorique (7664-38-2)	Aiguë Cutané DL50 Lapin: 2740 mg/kg
	Aiguë Oral DL50 Rat: 300 mg/kg

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

- **Ingestion** Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
- **Inhalation** Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
- **Contact avec la peau** Provoque de graves brûlures de la peau.
  Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Contact avec les yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes Donnée inconnue.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Aucun(s) connu(s).

Autres informations Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

- **DThO (mgO2/g)** 200
- **DCO (mgO2/g)** 338 (Résultats calculés)
- **DBO 5 (mgO2/g)** 19 (Résultats calculés)
- **DBO 28 (mgO2/g)** 35 (Résultats calculés)
- **TOC (mg C/g)** 129 (Résultats calculés)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0,49
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Métaux lourds: Zn = 40,2 mg/g Nutriments: P = 31 mg/g, N = < 0,1 mg/g

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé	Conformément à la réglementation sur les déchets dangereux. CED (Catalogue Européen des Déchets) recommendation : 15 01 10 15 Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs. 15 01 Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément). 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.
Informations / Méthodes d'élimination	Conformément à la réglementation sur les déchets dangereux. CED (Catalogue Européen des Déchets) recommandation : 16 03 05 16 Déchets non décrits ailleurs dans la liste. 16 03 Loupés de fabrication et produits non utilisés. 16 03 05 Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses. Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU	UN3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique, Chlorure de zinc, mixture)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
Risque subsidiaire	-
Code de restriction en tunnel	(E)
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

RID

14.1. Numéro ONU	UN3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique, Chlorure de zinc, mixture)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

14.5. Dangers pour l'environnement	Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

ADN

14.1. Numéro ONU	UN3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique, Chlorure de zinc, mixture)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

IATA

14.1. Numéro ONU	UN3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique, Chlorure de zinc, mixture)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui
Code ERG	Donnée inconnue.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

IMDG

14.1. Numéro ONU	UN3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique, Chlorure de zinc, mixture)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	Oui
EmS	F-A, S-B
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



Polluant marin



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

Réglementations nationales	Donnée inconnue.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Donnée inconnue.
Enregistré NSF et/ou satisfait à l'USDA (selon les directives 1998):	N° d'enregistrement - 148622 Code(s) des catégories: G5 Produits de traitement des eaux de réfrigération et d'autoclaves G7 Produits de traitement des chaudières et lignes de vapeur - contact non alimentaire

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriées ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

N° CE : Numéro Communauté Européenne
VME: Valeur moyenne d'exposition
DCO: Demande Chimique en Oxygène
IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
CLP : Classification, Labeling and Packaging REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures (Classification, étiquetage et emballage - RÈGLEMENT (CE) nº 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)).
CEN : Comité Européen de Normalisation.
VME :Moyenne pondérée dans le temps.
VLCT Limite d'exposition à court terme.
DL50 : Dose létale 50 %.
CL50 : Concentration létale médiane.
CE50 : Concentration effective médiane.
DSEO : Dose sans effet observé.
DBO : Demande biochimique en oxygène.
COT : Carbone organique total.
ADR : Accord européen relatif transport international des marchandises dangereuses par route.
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

Références	Fiches de données de sécurité des matières actives.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement de ce mélange sont évalués en appliquant les critères de classification pour chaque classe de danger ou différenciation figurant dans les parties 2 à 5 de l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
INHIBITOR ZP8503

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations de révision	Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.
Informations de formation	Assurer un formation sur la manipulation en sécurité, en tenant compte du type d'application et des scénarios d'exposition.
Basée sur la Directive / règlement	(CE) n° 1907/2006 (REACH) (EU) 2015/830 (EC) No 1272/2008 (EU) No 1357/2014
Autres informations	Modification dans la section : 2,3,7,8,11